

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. GERVAIS - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Cercle Sportif Laïque Dijonnais - Subvention de fonctionnement - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association

Monsieur Bekhtaoui, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel,

Mesdames, Messieurs,

Le Cercle Sportif Laïque Dijonnais (CSLD), association régie par la loi du 1er juillet 1901, club omnisports fondé en 1913, a pour objet principal la pratique de l'éducation physique et des sports.

Historiquement, les relations entre la Ville et le CSLD se traduisent par l'attribution de créneaux horaires dans les installations sportives ainsi que par l'octroi de subventions, dans le cadre du fonctionnement du club, et pour soutenir des actions spécifiques.

Au regard des liens qui unissent les deux partenaires, cette situation n'apparaît, toutefois, pas satisfaisante, car le club manque de lisibilité pour pérenniser son action et la Ville subit des à-coups budgétaires par manque de programmation.

C'est la raison pour laquelle la Ville a la volonté de préciser les conditions et les modalités de son soutien au Cercle Sportif Laïque Dijonnais.

A cette fin, une convention d'objectifs et de moyens est proposée, dans le but de favoriser la mise en œuvre du projet associatif du club.

Déclinée en fiches actions, elle a pour objet :

- le développement de la pratique du basket-ball par l'initiation et la compétition ;
- l'implication de l'association dans la vie de la cité ;
- la promotion d'actions de soutien des publics fragilisés.

La convention, signée pour une durée de trois ans, validera la contrepartie financière de ces engagements, à savoir une subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de 93 000 € au titre de la saison sportive 2012-2013, calculée sur des bases équivalentes à ce que percevait le club la saison précédente, et ajustée en fonction du respect des objectifs fixés à l'association, pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015.

Cette subvention fera l'objet de quatre versements annuels : 40% au mois de février, 20% au mois d'avril, 20 % au mois de juillet et le solde à la présentation, en septembre, d'un compte rendu qualitatif et quantitatif de chaque action.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

1 - décider de définir, par convention d'objectifs et de moyens, les relations entre la Ville et le Cercle Sportif Laïque Dijonnais ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ